

218C0495
FR0010298620-FS0208

28 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEMSCAP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 février 2018, complété par un courrier reçu le 28 février 2018, la société anonyme MCA Finance¹ (48C boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 février 2018, les seuils de 5% du capital et droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 442 956 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 6,11% du capital et 5,73% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MEMSCAP sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Patrick Creuze. La société MCA Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 246 190 actions représentant 7 724 896 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.